CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-155003** **VALABLE JUSQU'AU** **03/04/2027**

ÉDITÉ LE 11/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2015

Raison sociale : LES TOITS DU VEXIN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/02/2017

Capital : 5 000

42 RUE AMPERE
95300 ENNERY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 812874741

Siret : 812 874 741 00026

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 213914900

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C66196U1247000/001 481111/58

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C66196U1247000/001 481111/58

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 01 30 38 63 31 **Fax :**

Portable : 06 62 65 33 38

Responsabilité légale :
S.E.G.LEROUX (405 189 754) / LEROUX THOMAS PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.ftdv-couverture-valdoise.fr

E-mail : fournierlestoitsduvexin@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 165 527 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	02/04/2026
3121	Tuiles plates (Technicité courante)		02/04/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		02/04/2026
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		02/04/2026
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/06/2026 13:20

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-155003** **VALABLE JUSQU'AU** **03/04/2027**

ÉDITÉ LE **11/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2015
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/02/2017
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 812874741

Siret : **812 874 741 00026**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 213914900

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C66196U1247000/001 481111/58

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C66196U1247000/001 481111/58

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **LES TOITS DU VEXIN**

42 RUE AMPERE
95300 ENNERY

Téléphone : 01 30 38 63 31 **Fax :**
Portable : 06 62 65 33 38

Site Internet : http://www.ftdv-couverture-valdoise.fr
E-mail : fournierlestoitsduvexin@gmail.com

Responsabilité légale :
S.E.G.LEROUX (405 189 754) / LEROUX THOMAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/04/2026
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	02/04/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	02/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	14/02/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/02/2023
o Isolation des combles perdus	14/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/06/2026 13:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.